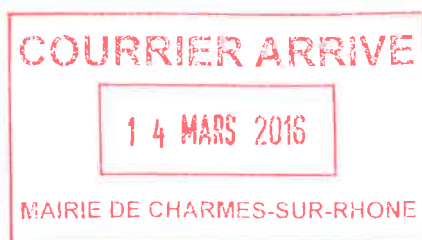


Agence nationale des fréquences
78, avenue du Général de Gaulle
94704 MAISONS-ALFORT CEDEX
T : 0970 818 818
www.recevoirlatnt.fr



1164 - Envlp : 0002425 - Page : 01 / 02

Monsieur THIERRY AVOUAC
MAIRE
PLACE LORRAINE
07800 CHARMES SUR RHONE

RAPPEL : passage à la télévision Haute Définition le 5 avril

Maisons-Alfort, le 2 mars 2016

Monsieur le Maire,

En novembre dernier, je vous informais du passage à la Haute Définition (HD) de la télévision numérique terrestre (TNT) le 5 avril prochain sur l'ensemble du territoire métropolitain. Cela concerne les téléspectateurs recevant la télévision par une antenne râteau. L'Agence nationale des fréquences (ANFR) a été chargée par le gouvernement de conduire cette grande migration nationale.

L'échéance approchant, je souhaitais vous rappeler les principaux enjeux de cette opération et souligner la nécessité pour vos concitoyens de s'y préparer afin de ne pas perdre la télévision le 5 avril.

Le passage à la TNT HD permettra aux téléspectateurs de bénéficier d'une meilleure qualité d'image car la totalité des 25 chaînes nationales gratuites de la TNT seront alors diffusées en HD. Cette opération permettra par ailleurs de récupérer des fréquences jusque-là utilisées pour la diffusion de la télévision et de les transférer au secteur de la téléphonie mobile. Les opérateurs pourront ainsi faire face aux besoins croissants en matière d'Internet mobile dus à l'explosion des usages du public via les tablettes et les téléphones portables (4G).

Ce passage implique pour le téléspectateur une double démarche : d'abord, une vérification préalable et, au besoin, une adaptation de son équipement ; puis, le 5 avril, un réglage de son téléviseur.

Si l'on capte la télévision par l'antenne râteau, il faudra en effet disposer d'un téléviseur compatible TNT HD pour continuer à la recevoir après le 5 avril. La grande majorité des foyers est déjà correctement équipée mais près de 15 % d'entre eux disposaient encore, au 31 décembre 2015, d'au moins un poste TNT non compatible. Il est donc primordial que tout foyer vérifie chacun de ses postes de télévision relié à une antenne râteau et, le cas échéant, l'équipe d'un adaptateur TNT HD (à partir de 25 euros) sans attendre le 5 avril. Des tests simples de diagnostic des équipements sont disponibles sur notre site www.recevoirlatnt.fr.

Ensuite, compte tenu des opérations techniques qui seront effectuées sur l'ensemble du réseau de télévision dans la nuit du 4 au 5 avril, tous les foyers recevant la TNT, même correctement équipés, devront procéder à une recherche des chaînes sur leurs téléviseurs à partir du 5 avril. Il s'agit d'une manipulation simple à réaliser, à partir de la télécommande de son téléviseur ou de son adaptateur. Un mode d'emploi pour procéder à cette recherche des chaînes est également disponible sur notre site.

Pour aider les publics les plus fragiles, l'ANFR met à disposition des aides :

- Une aide à l'équipement TNT HD, d'un montant de 25 euros TTC, pour les personnes exonérées de la contribution à l'audiovisuel public (ex. redevance) ;
- Une assistance de proximité, avec l'intervention gratuite à domicile d'un facteur pour aider les foyers composés de personnes de plus de 70 ans, ou ayant une incapacité permanente de plus de 80 %, à brancher leur(s) adaptateur(s) TNT HD préalablement acquis et à leur montrer comment procéder à une recherche des chaînes. Une prise de rendez-vous est nécessaire en appelant le 0970 818 818 (appel non surtaxé).

Ces deux aides sont accordées si les téléspectateurs reçoivent la télévision exclusivement par une antenne râteau.

Certains téléspectateurs recevant la télévision par d'autres modes de réception que l'antenne râteau (réception ADSL via une box, service antenne du câble, satellite gratuit sur les offres TNTSat et Fransat) pourront également être indirectement affectés et amenés à procéder à une recherche des chaînes à partir du 5 avril, voire à adapter préalablement leurs équipements s'ils ne reçoivent pas de chaînes en HD aujourd'hui. Ces foyers seront, dans tous les cas, informés par leurs fournisseurs de service.

Pour vous permettre d'apporter plus aisément des réponses à vos concitoyens, des documents de communication sont mis à votre disposition et téléchargeables sur notre site internet : des affiches, dépliants d'information et trames d'articles sont disponibles pour une diffusion sur vos supports de communication, des bannières et vidéos « tutoriels » pour vos sites web. Vous trouverez également sur ce site tous les renseignements nécessaires au passage à la TNT HD : n'hésitez pas à le consulter régulièrement.

Pour les personnes qui n'auraient pas accès à internet, l'ANFR met également à disposition du public son centre d'appel, le 0970 818 818 (appel non surtaxé), pour toute question.

Le succès de cette opération repose sur la participation de tous pour relayer l'information et, en particulier, apporter de l'aide aux personnes les plus âgées et les plus vulnérables, afin de leur faciliter le passage à la TNT HD.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le Directeur Général de l'ANFR,



Gilles BREGANT

Dans le cadre de la protection de la réception, vos données à caractère personnel font l'objet d'un traitement informatisé destiné à vous informer d'éventuels incidents et/ou modifications techniques. Conformément à la loi « informatique et libertés » du 06 janvier 1978 modifiée, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux données qui vous concernent. Vous pouvez exercer ce droit à l'adresse suivante : cil@anfr.fr.